



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 25 janvier 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE (arrivé au point n°2) et Mmes Edith CHOUTEAU, Corinne PICARD, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Christelle TREHET-COLLET
Mme Marie Chantal GUILLOT

Mme Monique LE BIHAN
M. Paul ABLINE

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Danielle LANGLOIS
Mme Christine CORBILLON

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale adjointe, Villes des Ponts-de-Cé,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-de-Cé.

POINT N°8 – PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L2323-1, R 2313-3

Vu le code de la fonction publique territoriale, article L313-1

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des emplois permanents pour les besoins de la collectivité,

Le Conseil d'Administration est invité à décider :

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

À compter du 1^{er} février 2024, suppression de poste :

GRADE	Nb poste	ETP
Rédacteur 35/35 ^{ème}	1	1

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

